



LE PREFET DU LOIRET

CABINET
SERVICE DE PRESSE
ET DE COMMUNICATION

Orléans, le Jeudi 2 juin 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point de situation à 15 h 30

Compte tenu des informations diffusées par Météo-France :

- **l'alerte de NIVEAU ORANGE PLUIE INONDATIONS est maintenue pour le département du Loiret jusqu'à nouvel ordre.**
- **le tronçon Loing Amont_Ouanne est passé en vigilance "orange ce matin à 10h00 jusqu'à nouvel ordre.**
- **Le tronçon Loing Aval est maintenu en vigilance « rouge » jusqu'à nouvel ordre.**
- **La Loire giennoise est passée en vigilance jaune.**
- **La Loire orléanaise est restée en vert.**

À 12 h 30, le SDIS avait effectué **2 202 interventions** et **1 106 interventions** étaient encore en cours.

Aucun mort ni blessé n'est à déplorer.

La circulation routière dans le département est impactée.

Pas de difficultés de circulation majeures sur l'agglomération orléanaise. **La circulation sur les axes principaux s'améliore (reste 108 points de blocage sur l'ensemble du département).**

Sur la Tangentielle, la circulation est possible entre Orléans et Villemandeur. A Orléans, elle est fermée de la sortie nord de Saran à la sortie Paul Doumer à Saint Jean de la Ruelle. Fermée également à la sortie Charles Beauhaire. A partir des Chaises vers l'est la circulation est ouverte et fermée dans le sens inverse.



LE PREFET DU LOIRET

Interdiction de circulation :

La circulation est interdite à tous les véhicules :

- dans les deux sens de circulation, sur l'A10, entre la bifurcation A10/A19 et la bifurcation A10/A71 (zone impactée).
- Dans le sens Nord Sud sur l'A10, entre la limite avec la zone Ile-de-France et la bifurcation A10/A19 (déviation par Le Mans)
- Dans le sens Sud Nord sur l'A10 à la bifurcation A10/A28 jusqu'à la bifurcation A10/A71 (déviation par Le Mans) sur l'A71 de la bifurcation A71/A85 jusqu'à la bifurcation A10/A71 (déviation par Tours puis Le Mans).

Déviations obligatoires :

Dans le sens Est-Ouest : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A 19 vers l'A10 nord (direction Paris).

Dans le sens Sud Nord : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A71 vers A 85 (direction Tours).

Dans le sens Ouest-Est : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A10 (sud) vers l'A28 (direction le Mans).

Interdictions complémentaires de circulation pour les poids lourds

La circulation des véhicules et l'ensemble des véhicules dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes est interdite dans les deux sens de circulation sur :

- la RD 2020 de Orléans à Vierzon
- le RD 2152 de Blois à Orléans
- la RD 976 de Tours à la limite entre le Loir-et-Cher et le Cher, et la RD 2076 de la limite entre le Loir-et-Cher et le Cher jusqu'à Vierzon (ex RN 76).

Un itinéraire de déviation obligatoire est mis en place pour les poids lourds traversant la région d'est en ouest en provenance de l'A19 et qui ne peuvent remonter l'A10 en direction de Paris :

- l'ensemble des sorties de l'A19 dans la limite du département du Loiret est fermé au véhicules et ensemble de véhicules cités ci-dessus
- à partir de la bifurcation A19/A10 suivre A10 vers Paris puis, sortie obligatoire pour ces véhicules à l'échangeur n°13 au droit d'Artenay, puis D 954 jusqu'à Allaines-Mervilliers puis D 927 en direction de Chateaudun, puis N10 en direction de Vendôme, puis N10 en direction de Tours.

LE PREFET DU LOIRET

L'A10 est interdite à la circulation :

- dans les 2 sens de circulation entre la bifurcation A10/A19 et la bifurcation A10/A71
 - dans le sens nord-sud, de la limite avec la zone Île-de-France jusqu'à la bifurcation A10/A19
 - dans le sens sud-nord, de la bifurcation A10/A28 jusqu'à la bifurcation A10/A71
- des déviations obligatoires sont mises en place :
- dans le sens est-ouest : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A19 vers A10 nord (direction Paris)
 - dans le sens sud-nord : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A71 vers A85 (direction Tours)
 - dans le sens ouest-est : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A10 (sud) vers A28 (direction Le Mans)
- des mesures d'évacuation ont été prises pour les véhicules immobilisés du PK86 au PK93 (péage Orléans nord) dans le sens Paris-Province :
- Les centres d'hébergement d'Orléans (palais des sports) et de Saran (Gymnase de la Vallée du bois joli) ont été fermés, la majorité des personnes ayant rejoint leur domicile (les personnes restantes ont été hébergées à l'hôtel).
 - les chauffeurs de poids lourds ayant dormi dans leur véhicule ont été évacués par des véhicules militaires vers Saran où un hébergement à l'hôtel leur a été proposé.

Dès que la situation le permettra, les véhicules bloqués vont être évacués par des dépanneuses vers des aires de stationnement. Les propriétaires pourront récupérer leur véhicule ultérieurement.

4 centres d'hébergements sont ouverts dans le département, à :

- Châlette-sur-Loing
- Chanteau
- Villemandeur
- Gidy

Réseau électrique :

7 000 foyers privés d'électricité sur le département, dont la majorité dans le Montargois.
1 500 foyers sont susceptibles d'être rétablis dans la journée.
L'électricité de l'Hôtel de Police de Montargis est rétablie.

Gaz

A 10 h 00, 1500 foyers étaient sans gaz.



LE PREFET DU LOIRET

Eau :

8 communes srencontrent des problèmes de qualité de l'eau : Intrigues, Montcresson, Saint-Hilaire-sur-Puiseaux, Mormant-sur-Vernisson, Solterre, Cortrat, Hameau de Fresnoy à Conflans-sur-Loing, Hameau de Courtoin à Vimory.

Une campagne de SMS malveillants indique que la préfecture du Loiret recommande de ne pas utiliser l'eau du robinet : les services préfectoraux ne sont pas à l'origine de ce message.

Les habitants des zones impactées doivent suivre les conseils donnés par les responsables de l'alimentation en eau potable (mairies, syndicats des eaux, sociétés fermières).

Réseau téléphonique :

11 antennes mobiles Orange n'émettent plus, mais l'ensemble du département reste couvert pour le réseau mobile.

8 000 lignes téléphoniques fixes, et 5 000 lignes ADSL, soit 10 000 foyers (certains foyers étant équipés d'une ligne fixe et d'une ligne ADSL)

Scolaire :

Les cours des établissements scolaires publics et privés du Loiret (écoles, collèges et lycées) seront suspendus le jeudi 2 juin ainsi que les activités périscolaires. Les transports scolaires sont également suspendus. Les examens sont maintenus. Les parents ont été avisés qu'il n'y aura pas de transports scolaires.

Économie :

Une information sur l'aide aux entreprises dont l'activité a été perturbée suite aux intempéries, sur le dispositif d'activité partielle, est disponible sur le site internet de la Direccte Centre-Val de Loire : www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr

L'information sur l'allocation d'activité partielle a été diffusée à l'ensemble des entreprises.

Le Centre Opérationnel Départemental reste actif, ainsi que la **cellule d'information du public de la préfecture : 02.38.62.48.48**

Contact-presse
02.38.81.40.35